L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOL. II. WINNIPEG, MAN., 13 AVRIL 1894. No. 16 11

L'Echo de Manitoba

JEUDI, AVRIL 16, 1899.

Toutes communications concernant la rédaction devront être adressées à

M. H. d'HELLENCOURT, REDACTEUR.

A OTTAWA.

Les débats continuent sur l'adresse en réponse au dissours du Trône, et tout porte à croire que cette semaine toute entière y sera consacrée.

Ces débats ont fait ressortir la valeur et les talents des députés libéraux, tandis que ceux de l'opposition, ou bien sont restés dans une médiocrité décourageante, ou ont eu recours aux plus basses manœuvres pour donner à leurs critiques une apparence d'intérêt, qu'elles ne comportaient point.

Nous ne pouvons malheureusement citer ici tout au long comme ils le mériteraient, nombre de discours de grande valeur.

A noter dans le discours de Mr. Stenson député de Richmond et Wolfe cette déclaration sur la question des écoles.

"La question est réglée. On dit que le règlement n'est pas satisfaisant. Mais les intéresssés ne s'en plaignent pas. Le règlement donne aux catholiques du Manitoba les mêmes droits dont jouissent les catholiques dans mon propre comté. Ce qui est bon pour les catholiques du diocèse de Sherbrooke doit être bon pour les catholiques du Manitoba."

Mr. Monet député de Napierville a également traité cette question et ses observations pleines de bon sens et de justice méritent d'être citées.

"Nous avons dit, non pas comme l'a déclaré l'hon. député de Champlain (M. Marcotte,) que nous règlerions la question des écoles en passant une loi réparatrice—car jamais le chef du parti libéral n'a fai' une promesse aussi absolue; jamais il ne s'est engagé à présenter une loi réparatrice d'une manière absolue; le seul engagement qu'il a pris a été de se servir des moyens constitutionnels si le gouvernement de Manitoba ne voulait pas donner aux catholiques une mesure plus ample que celle proposée par le gouvernement conservateur. Pour prouver sa thèse, l'hon. député de Champlain, aurait dû commencer par établir que le règlement effectué par le gouvernement de Manitoba était moins avantageux que l'eût été la loi réparatrice. Or, sous ce rapport, il me semble aisé de démontrer que la minorité est satisfaite en constatant que dans les procès-verbaux de cette Chambre, il n'y a pas un seul mot, pas un seul amendement qui démontre que de l'autre côté de la Chambre on n'est pas content de la manière dont cette question a été réglée. Pourquoi l'hon. chef de l'opposition (Sir Charles Tupper,) qui était prêt à mourir sur l'autel des droits égaux, lorsqu'il s'agit de présenter une loi réparatrice, si réellement il trouve que l'injustice se continue, pourquoi, dis-je, ne se lève-t-il pas de son siège pour blâmer le gouvernement sur la manière dont elle a été réglée? —Et il y a ici des catholiques plus catholiques que le Pape: M. Bergeron et M. Casgrain. Pas un de ces députés ne s'est levé jusqu'aujourd'hui pour nous reprocher la manière dont cette question avait été réglée."

Le même jour l'honorable Ministre des Travaux Public M. Tarte à prononcé un magnifique discours au cours duquel il s'est vaillement défendu des accusations injustes portées contre lui.

Dès le début, à propos du voyage annoncé par Sir Ch. Tupper dans la Province de Québec il souhaite le voir dans cette Province où il sera reçu avec le plus grand respect.

"Je crains même, dit-il, qu'on n'y déploie des drapeaux tricolores en son honneur, à moins qu'il ne ressente pour la bannière aux trois couleurs la même répugnance, la même horreur que le wip en chef de son parti a exprimées avec tant de véhémence dans cette Chambre il y a un jour ou deux. (Rires.)

Et comme M. George Taylor, ainsi pris à parti, déclare qu'il n'a jamais montré ni hostilité ni mépris pour le drapeau tricolore, il s'attire cette réplique ironique de l'hon. M. Tarte "je suis très heureux, en vérité que l'hon. député fasse sa soumission si vite. (Appl.)"

M. Tarte fait ensuite une magnifique apologie du peuple de Québec, injustement attaqué par l'opposition, pour avoir soutenu le parti libéral.

"C'est parce que les journaux des deux partis politiques et des deux langues sont lus partout dans Québec que les affirmations fausses, que les accusations injustes n'ont pas de poids auprès du peuple. L'hon. chef de l'opposition a été pour ainsi dire absent depuis les quinze dernières années, c'est pourquoi il n'est plus au courant de l'opinion publique dans ma province natale." Et plus loin. "Je dis que nulle part dans l'Empire Britannique ni en aucun temps, une tentative aussi odieuse de coercion religieuse ne fut faite dans la province de Québec, que la tentative faite en 1896 au nom, dans l'intérêt et à la connaissance et du consentement de l'hon. chef de l'opposition et de ses amis. L'habitant canadien-français s'est révélé ce qu'il était, un homme. Il ne céda pas à la coercion, mais il sentit que citoyen libre, il avait droit de voter comme il l'entendait; et il a voté à sa guise. L'hon. chef de l'opposition ni aucun des autres leaders de son parti n'ont jamais renié la part qu'ils avaient prise à la campagne de 1896; mais ils se sont aperçu que la coercion n'avait pas de succès dans la Province de Québec, et ils ont résolu de changer de tactique. Ils ne comptent plus, disent-ils, sur la Province de Québec, ils ont résolu d'user de coercition, envers cette province sous une autre forme. Ils ont résolu d'en appeler aux autres provinces contre la province de Québec. Leur cri de guerre semble être: Pas de premier ministre canadien-français! Pas de domination catholique! A bas le Pape!

Un incident qui vaut d'être remarquèr, car il atteste des sentiments de certains menbres de l'opposition.

Comme l'hon. M. Tarte, exprimait le plus sincère désir d'un canadien-français et d'un citoyen anglais tout à la fois de voir les pavillons de la Grande-Bretagne et de la France flotter entrelacés à la brise, en signe d'amitié et de concorde.

M. Prior proteste en ces termes. "Non Monsieur, non Monsieur.',

Cette déplorable protestation est vertement relevée par M Tarte qui rappelle à cette occasion les récentes paroles de la Reine Victoria disant à l'ex-impérative Eugénie:

"Si la guerre doit éclater entre l'Angleterre et la France, fasse le ciel que je meure avant l'ouverture des hostilités"

Et comme M. Prior interpellait de nouveau, il reçut cette verte remarque:

"J'espère que l'hon. député n'a pas possession de ses facultés mentales."

C'est ensuite le tour de M. Clarke Wallace d'être mis sur la selette par M. Tarte.

Le député de York-West (M. Wallace) a fait ces jours derniers un discours où il a parlé de la question des écoles du Manitoba. "C'est assez, a-t-il dit, pour faire bouillonner le sang de nos veines que de penser qu'un souverain étranger a été prié d'intervenir dans nos affaires."

Eh bien, ce monsieur fait partie de la Chambre.....

M Wallace.—J'ai dit la même chose en parlement à la dernière session, et je suis prêt à répéter ce que j'ai dit alors.

Le ministre des travaux publics.—Et ce n'est pas plus vrai, pour tout ça. Plus il parlera de la sorte plus il démontrera qu'il ne veut pas être juste. Toutes les faussetés, même si elles sont proférées par le député d'York-Ouest ne sauraient prévaloir contre la vérité.

La campagne déplorable menée en ces derniers temps par la presse conservatrice contre les canadiens-français est ensuite flétrie par l'orateur.

"Je lisais dernièrement dans un journal publié par un ami de l'honorable député de York Ouest une plaintive élégie, une jérémiade larmoyante sur l'accroissement de la race canadienne-française, qui pullule partout, qui envahit tout le sol du Canada.

"Les choses en sont rendues à un point que nous, catholiques, avons à nous demander si nous allons être bannis de la vie publique par rapport à notre croyance. Est-ce par ce que le premier ministre est canadien-français et catholique qu'il ne saurait être plus longtemps premier ministre de ce pays?

"Il fut pourtant un temps, ajoute M. Tarte, où le parti conservateur n'avait pas de plus ferme soutien que la province de Québec; c'est elle qui pendant trente ans a tenu sir John au pouvoir C'est qu'alors le parti conservateur avait de bons chefs.

Le reste du discours est consacré à l'étude des travaux accomplis pour arriver à amener le développement du commerce dans le Dominion.

"Pouvons-nous rester les bras croisés quand nos voisins dépensent des millions? Ils ont dépensé 25,000,000 dans le port de New-York, environ 15,000,000 à Baltimore et à Philadelphie."

Et rien ne saurait mieux expliquer et définir la nécessité de la politique suivie par le ministre des travaux publics pour le bien du pays.

Pour finir, M. Tarte se moque des racontars de ses adversaires qui se plaisent à le représenter comme le chef absolu dans le ministère, et quand aux criailleries que certains individus qui ont mené la campagne dans certains clubs contre M. Tarte, "ce sont, dit-il, des chercheurs de place que nous n'avons pu caser. J'en connais un particulièrement de ces mécontents. Il est venu me demander une position, et voyant qu'il ne pouvait l'avoir, il est allé se confier à un journal tory et a obtenu de l'argent de nos adversaires pour crier contre moi et dire que j'étais un homme impopulaire."

Il faut savoir gré à M. Tarte de la crânerie avec laquelle il a répondu à ses adversaires, et défendu la province de Québec.

Cette attitude si courageuse, si franche, si nette, contraste heureusement avec les ambiguités voulues et les récriminations nébuleuses de ses adversaires. Il a une qualité bien rare chez les hommes politiques, la franchise, et cette franchise fait plaisir à constater, car elle est l'indice d'une volonté qui sait agir contre vents et marées.

Les orateurs de l'opposition semblent s'être donnes pour tâche de parler longuement, et de remplacer ainsi la qualité;

Sir Hibbert Tupper a parlé pendant sept heures, depassant ainsi sans respect le record paternel.

Pourtant la première partie de son discours à été consacrée à l'accomplissement de ses devoirs filiaux, et au grand divertissement de la chambre, il a durant plusieurs heures balancée l'encensoir sous le nez de Sir Charles Tupper, le digne auteur de ses jours.

Hélas, la seconde partie de son discours est loin d'être l'expression de si louables sentiments; l'orateur à donné libre cours à son animosité au sujet du Yukon.

Il a porté une foule d'accusations contre tous les officiers chargés de l'administration de cette contrée, il s'est même oublié jusqu'à accuser d'ivrognerie et d'immoralité le major Walsh, sur les racontars de mineurs mécontents.

Mis en demeure de donner des noms, de préciser les faits il s'y est refusé et pour finir a déclaré qu'il était obligé de partir le soir-même pour la Colombie où l'appelaient ses intérêts.

L'hon. Ministre de l'intérieur a vertement qualifié cette conduite et dans l'impossibilité de répondre le soir même à ce tissu de mensonges,, il a tenu du moins à donner lecture d'untélégramme de M'Ogilvie déclarant le résultat de l'enquête faite par lui, enquête devant laquelle se sont dérobés tous ceux qui ont été mis en demeure de préciser les faits dont ils se plaignaient.

Mardi, M. Sifton à répondu longuement, il a pris les unes après les autres les accusations portées par sir Hippert Tupper et et demontré leur insanité.

Nous mentionnerons brièvement les divers points

Les salaires des fonctionnaires au Yukon ne sont point insuffisants comme on l'a dit, car le gouvernement leur assurant le logement et la nouriture ces fonctionnaires n'ont point à souffrir de la cherté des denrées.

L'état sanitaire de Dawson n'est ni plus mauvais ni meilleur que celui de places analogues étant donnée la rapidité avec laquelle est arrivée la population.

Dans tous les cas le gouvernement n'a pas à entrer dans des questions de détail qui sont exclusivement du ressort des municipalités.

Les régistres officiels n'ont jamais été secrets mais devant l'affluence incessante des demandes de renseignements, il n'était pas possible de fournir immédiatement à tous, et les fonctionnaires ne pouvaient pourtant pas mettre les livres entre les mains du public.

Il est absolument faux qu'aucun permis de liqueur ait été obtenu à Ottawa par aucun avocat de la Colombie qui se serait fait payer une commission. D'ailleurs c'est le gouvernement des territoires qui delivrait ces permis.

Les lots de rivages adjugés à l'encan n'ont donnés lieu à aucun marché privé avec les fonctionnaires; il n'y a pas eu accaparement car le gouvernement a conservé des rues et des emplacements sur le quais pour les entrepots.

Les accusations portées contre le major Walsh sont denuées de tout fondement; M. Walsh est connu dans tous le Dominion pour un homme excessivement sobre et quant à ses prétendues rélations avec la femme Elliot le major les nie absolument.

Quand aux accusations de malversation portées en bloc contre tous les fonctionnaires elles sont sans raison. Il se peut que quelques individus n'aient point rempli tout leur devoir mais ce sont là des defaillances individuelles dont on ne saurait rendre responsable le gouvernement, et l'enquête que fait actuellement le Commissaire Ogilvie établira les responsabilités s'il y a lieu.

Jusqu'à présent les seuls reproches qui ont été reconnus

ABONNEMENTS.

Canada et Etats-Unis..........$1.00
Europe (compris le port)..........2.50

TARIF DES ANNONCES.

1 ère insertion, par ligne..........10c.
Chaque insertion subsequente..........5c.

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25c chaque.